

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023

Vues d'Artistes

Expo artistique

Exposition itinérante

Vous trouverez dans ce dossier :

- le règlement de l'exposition *Vues d'Artistes*,
- le mot des directeurs artistiques,
- le bulletin d'inscription.

Mémo des dates :

- **Lundi 31 juillet** : date limite d'envoi de votre inscription.
- **Lundi 28 août de 16h à 19h** : dépôt des œuvres au Centre Culturel de Champvillard, en présence des directeurs artistiques.
- **À partir du mardi 5 septembre** : ouverture de l'exposition, aux horaires d'ouverture du C.C.C.
- **Vendredi 8 septembre à 19h30** : vernissage en présence des artistes.
- **Samedi 9 septembre de 9h à 17h** : journée d'exposition pendant le Forum des associations au Centre Culturel de Champvillard (nécessité d'effectuer au moins 1h de permanence).
À 17h : récupération des œuvres par les artistes exposés ensuite dans les commerces.
- Puis, en fonction du lieu d'exposition (lieu public ou commerce partenaire), accrochage à partir du lundi 11 septembre.
- Fin d'exposition : samedi 30 septembre.
- Démontage + récupération des œuvres : à partir du lundi 2 octobre.



Ville d'IRIGNY

Règlement de l'exposition artistique Vues d'Artistes 2023

Art. 1 – Dates et lieux

Du 5 septembre au 2 octobre 2023, dans les lieux suivants :

Centre Culturel de Champvillard, Mairie d'Irigny, Maison de la Tour, Bibliothèque municipale, Foyer Restaurant pour Personnes âgées, Maison du Patrimoine, École de Musique et dans des commerces d'Irigny partenaires.

Art. 2 - Conditions de participation

L'exposition est ouverte aux artistes (peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes) d'Irigny et des communes limitrophes, aux élèves des ateliers de peinture et dessin de la Maison de la Tour.

Art. 3 - Thème

Il n'y a pas de thème imposé pour cette édition. Cependant une unité de style est attendue pour une même personne (voir texte d'explication ci-joint).

Art. 4 - Sélection des œuvres

Les artistes inscrits à cette exposition devront déposer leurs œuvres au Centre Culturel de Champvillard, le **lundi 28 août 2023 de 16h à 19h**.

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une sélection et d'adapter le nombre d'œuvres aux possibilités d'accrochage. Seront exclus d'office tous les sujets jugés pornographique ou provocateur.

Une attention particulière sera apportée à la présentation : cadres bien adaptés et dispositifs d'accrochage suffisamment sûrs. Les œuvres dépourvues de système d'accrochage ne seront pas retenues. Il est demandé aux exposants de prévoir la fourniture de socle, piédestal, sellette, chevalet, si nécessaire.

Art. 5 – L'exposition

L'accrochage des œuvres au Centre Culturel de Champvillard sera réalisé par les organisateurs entre le mardi 29 août et le lundi 4 septembre 2023.

L'exposition sera ouverte au public à **partir du mardi 5 septembre 2023** de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le vernissage aura lieu le **vendredi 8 septembre 2023 à 19h30**. Chaque exposant s'engage à être présent lors du vernissage.

Lors de la journée du samedi 9 septembre 2023, de 9h à 17h, chaque artiste devra effectuer au moins 1 h de permanence et s'engager à venir décrocher lui-même ses œuvres à la fin de la journée.

Art. 6 – Accrochage dans les différents lieux d'exposition de la Commune

Dès le **lundi 11 septembre 2023**, les œuvres ayant vocation à être exposées dans les lieux publics (Bibliothèque, Mairie, Maison de la Tour, Ecole de Musique, Foyer Restaurant) seront déplacées, par les organisateurs, vers leur lieu d'exposition définitif, et ce pour toute la durée de l'exposition. La récupération se fera, sur rendez-vous au Centre Culturel de Champvillard à partir du lundi 2 octobre 14h.

Le transfert des œuvres dans les commerces partenaires sera effectué par les exposants eux-mêmes et sous leur responsabilité, de manière à ce que celles-ci soient visibles du public à partir du **mardi 12 septembre 2023**. A l'issue de l'exposition, l'artiste s'engage à décrocher lui-même son œuvre. L'accrochage et le démontage devront être programmés en concertation avec le commerçant.

En cas de vente d'une œuvre pendant la durée de l'exposition, son auteur s'engage à la laisser exposée jusqu'à la fin de celle-ci.

Les transactions, en cas de vente d'œuvre, sont traitées directement entre l'acheteur et l'exposant. En aucune façon, les organisateurs ne sont intéressés, ni ne participent aux transactions.

Art. 7 – Assurance

Les risques de vol, perte ou de quelconques détériorations, sont assurés par la Commune, pour la durée de l'exposition.

En revanche, les exposants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile concernant les dommages susceptibles d'être provoqués par leur œuvre (par exemple, chute d'un tableau en raison d'un défaut du système d'accrochage).

La valeur garantie sera la valeur de vente indiquée par les auteurs, cette valeur devra être donnée à la dépose des œuvres, au Centre Culturel de Champvillard.

Art. 8 – Communication - Droit de diffusion et de reproduction des œuvres

L'artiste s'engage à céder à titre gracieux, les droits de diffusion des reproductions de ses œuvres, à des fins de communication autour de cette exposition (catalogue, annonce, compte-rendu, etc.). L'utilisation de ces visuels sera limitée aux documents de communication de la Ville d'Irigny. Ils pourront également être présents sur le site Internet de la Ville ou sa page Facebook officielle et également conservés en archive, sans limitation de durée. Chaque reproduction sera rigoureusement accompagnée des mentions suivantes : nom et prénom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de réalisation et toute autre mention que vous jugeriez utile. Aucune autre utilisation de ces visuels ne sera autorisée, sans votre accord préalable.

Art. 9 – Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer pour le **31 juillet 2023** dernier délai

Par courrier : Mairie d'Irigny – Secrétariat des Adjointes à l'attention d'Edith MERCIER, adjointe à la Culture - 7 av. de Bezange – CS 80002 – 69540 IRIGNY

Par courriel : secretariat.adjointes@irigny.fr – A l'attention d'Edith MERCIER

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
Courriel : _____ Tél. : _____

Nous ne vous demandons pas avec précision le choix, le nombre de travaux et leurs titres à ce stade, **cependant, merci de remplir ce petit questionnaire pour évaluer les réalisations de chacun :**

1/ Catégorie : Peintre Sculpteur Photographe Dessinateur Autre _____

2/ Estimation du nombre de réalisations avec leurs dimensions approximatives (à confirmer au dépôt des œuvres) :

.....
.....
.....
.....
.....

3/ Date de dépôt des œuvres au Centre Culturel de Champvillard : lundi 28 août 2023 entre 16h et 19h.

4/ Souhaitez-vous mettre en vente vos œuvres : Oui Non

Une estimation de vos œuvres étant obligatoire, dans tous les cas vous devrez pouvoir nous fournir un prix au plus tard le jour du dépôt.

5/ Pour le samedi 9 septembre, jour du Forum des associations, il est nécessaire d'accomplir une heure de permanence pendant l'exposition au Centre Culturel de Champvillard. Merci d'indiquer 2 créneaux possibles qui vous seront confirmés lors du dépôt de vos travaux. (En sachant que l'exposition sera ouverte de 9h à 17h).

À noter : le vernissage aura lieu le vendredi 8 septembre à 19h30.

Créneau 1 : Créneau 2 :

6/ Vos remarque(s) et élément(s) "technique(s)" nécessaire(s) au bon déroulement de l'expo. :

.....
.....
.....

J'ai bien noté que mon travail pourra être exposé dans les commerces et les structures de la Commune. À ce titre, je serai amené(e) à faire son transfert après l'exposition au Centre Culturel de Champvillard.

Après avoir pris connaissance de l'organisation relative à l'exposition, je m'engage à respecter l'ensemble de ses dispositions.

J'accepte l'intégralité des termes du règlement dont j'atteste avoir pris connaissance.

DATE ET SIGNATURE

EXPOSITION VUES D'ARTISTES 2023

direction artistique par

Patrick Blanchon et Delphine Sénéchal Ducrocq

Bonjour et bienvenue à "Vues d'Artistes" !

Nous nous présentons : Patrick Blanchon, professeur de peinture et de dessin et Delphine Sénéchal Ducrocq, artiste peintre, plus connue sous le nom d'artiste "Artedelph". Nous souhaitons vous livrer quelques conseils pour rendre le plus agréable possible (et à nous également), la réalisation de cette expo.

Voici donc quelques recommandations pour la bonne marche de l'exposition "Vues d'Artistes" qui aura lieu au mois de septembre 2023 et à laquelle nous vous remercions déjà d'avoir souhaité participer !

Si vous hésitez pour la sélection de certaines de vos œuvres, n'hésitez pas à nous envoyer des photos à : artedelph@gmail.com et Patrick.Blachon@gmail.com

Le choix des œuvres

Il n'y a pas de thème imposé cette année. En revanche, notez bien qu'en 2024, l'Olympisme sera à l'honneur.

Alors comment sélectionner ce que vous allez exposer ?

1. Le format

Pour une meilleure cohérence, le choix avisé d'un même format pour les œuvres présentées est une bonne entrée en matière.

Faites des tris, regardez ce qui fonctionne ensemble par type de format.

Ensuite, vous pouvez évidemment avoir une œuvre "majeure" de grand format et deux autres de plus petite taille qui sont comme des déclinaisons de la première.

2. Le sujet

Le sujet peut être aussi une piste de sélection. Exposez par exemple 2 ou 3 peintures, photographies de paysages, de natures mortes, personnages, apporte une cohérence immédiate à votre proposition.

3. Les gammes de couleurs

Une unité peut aussi être recherchée en sélectionnant des œuvres réalisées avec une même gamme de couleurs, avec un même type de contraste, avec une température de couleur chaude ou froide... Pour la peinture abstraite notamment, mais cela peut aussi fonctionner pour la peinture figurative et c'est souvent la seule façon d'organiser les œuvres à l'apparence disparate.

Une autre possibilité est de jouer sur la complémentarité des couleurs.

Exemple : deux œuvres avec une dominante bleue encadrant une œuvre avec une dominante orangée.

Les prix

Il est impératif que chacune de vos œuvres soit accompagnée d'un prix.

Même en temps qu'amateur, cela vous sera sans doute utile de savoir comment estimer votre travail.

Nous mettons à votre disposition un tutoriel dans lequel nous donnons des pistes réalistes.

Mais d'ores et déjà, pensez, quel que soit votre niveau, que vos œuvres ne doivent pas être "bradées". Il est même conseillé de ne jamais donner une œuvre à un membre de sa famille ou à des amis (!). Ce n'est pas uniquement pour une affaire pécuniaire, mais surtout pour la confiance en soi, la gratification personnelle, la reconnaissance dont, même en tant qu'amateur, vous devez prendre soin!

Une œuvre c'est une partie de vous-même.

De plus, quelle fierté, quelle joie de constater que votre travail plaît et qu'on désire l'acquérir !

Les systèmes d'accrochage

Nous serons très vigilants et refuserons les œuvres sans systèmes d'accrochage ou systèmes défailants.

D'ores et déjà, évitez le point d'accroche unique installé au centre... L'inconvénient principal est la difficulté à bien centrer les tableaux sur les crochets "S" et autres dispositifs pour cimaises.

La solution la plus adaptée est celle dite "des pitons et de la ficelle" :



Bonne préparation d'expo et n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Artedelf et Patrick Blanchon